

# **CRGE** CONFÉRENCE RÉGIONALE DES GRANDES ÉCOLES HAUTS-DE-FRANCE



RAPPORT MORAL  
DE L'ASSOCIATION **2025**



# SOMMAIRE

• L'édito du président	Page 4
• Carte d'identité de la CRGE : caractéristiques, chiffres-clé	Page 5
• Ça s'est passé en 2025	Page 9
• Dispositif PRREL	Page 11
• Dispositifs Contrats Etudiants Région et Etudiants Relais Santé	Page 12
• Commission régionale académique de suivi des Formations	Page 13
• Logement étudiant	Page 13
• Conclusions du séminaire du 3 juillet 2025	Page 14
• Commission formation & attractivité - l'EPR2 Gravelines	Page 26
• Signature de la charte « Grand Chantier EPR2 Gravelines »	Page 26
• Représentation de la CRGE Hauts-de-France dans les DAS	Page 27
• Relation et contractualisation avec la Région Hauts-de-France	Page 28
• Relations internationales	Page 32
• Communication	Page 32
• DD&RS (Développement durable & responsabilité sociétale)	Page 32
• Demande de RUBIKA de mettre en pause sa participation	Page 34

# L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



« L'action la plus emblématique de cet exercice est sans conteste la conception et la mise en place du dispositif Executive PAS – Program of Advanced Skills »

*L'année écoulée a été particulièrement riche pour la CRGE Hauts-de-France, marquée par une mobilisation collective autour de plusieurs chantiers structurants au service des grandes écoles, des étudiants et des territoires. L'action la plus emblématique de cet exercice est sans conteste la conception et la mise en place du dispositif Executive PAS – Program of Advanced Skills, qui incarne une nouvelle manière de répondre, de façon collective et territorialisée, aux besoins en compétences des entreprises et aux enjeux d'employabilité des diplômés.*

*Cette initiative s'inscrit dans un ensemble plus large de travaux conduits tout au long de l'année, qu'il s'agisse des réflexions et expérimentations menées dans le cadre du PRREL sur l'orientation et l'ouverture sociale, des actions engagées avec le rectorat autour de la vie étudiante et de l'orientation, ou encore de la participation active de la CRGE aux Domaines d'Activité Stratégique et aux travaux préparatoires du Contrat de Plan État-Région.*

*L'année a également été marquée par le lancement d'enquêtes inédites sur les doctorants et les primo-entrants des Grandes Écoles, renforçant la contribution de la CRGE à la réflexion régionale sur la recherche, le doctorat et la valorisation des compétences scientifiques.*

*À travers ces différentes actions, la CRGE Hauts-de-France a confirmé sa capacité à fédérer les établissements, à dialoguer avec les partenaires institutionnels et économiques, et à proposer des réponses concrètes et partagées aux grandes transitions de l'enseignement supérieur à l'échelle de nos territoires.*

*Vous retrouverez dans ce rapport moral 2025 de notre association une synthèse des actions et événements qui ont émaillé cette année. Une bonne lecture !*

**Jérôme Fortin**  
PRESIDENT

# CARTE D'IDENTITÉ DE LA CRGE : CARACTÉRISTIQUES, CHIFFRES-CLÉ

La CRGE Hauts-de-France (Conférence Régionale des Grandes Ecoles) est une association loi 1901 qui regroupe 32 grandes écoles en région Hauts-de-France regroupées dans 28 institutions, qui comptabilisent plus de 44000 étudiants.

Les Grandes écoles des Hauts-de-France
CNAM Hauts-de-France
CESI
Centrale Lille Institut
<i>Ecole Centrale Lille (Centrale Lille Institut)</i>
<i>ENSCL (Centrale Lille Institut)</i>
<i>IGII (Centrale Lille Institut)</i>
<i>ITEEM (Centrale Lille Institut)</i>
IMT Nord Europe
EDHEC Business School
EILCO
ELISA Aerospace
ENSAIT
ENSAM
ENSAP Lille
ESC Amiens
ESJ Lille
IAE Lille University School of Management
ICAM Lille
INSA Hauts-de-France
ISTC
JUNIA
Sciences Po Lille
IESEG School of Management
RUBIKA
UNILASALLE
<i>UNILASALLE Amiens</i>
<i>UNILASALLE Beauvais</i>
POLYTECH Lille
SKEMA School of Management
Université Technologique de Compiègne (UTC)
ISCID-CO
Ecole d'Ingénieur de l'Artois (EIA)
Ecole d'Ingénieur Jules Verne (EIJV)
ESME



**CRGE** CONFÉRENCE RÉGIONALE  
DES GRANDES ÉCOLES  
HAUTS-DE-FRANCE

## UNE DIVERSITÉ DE DISCIPLINES

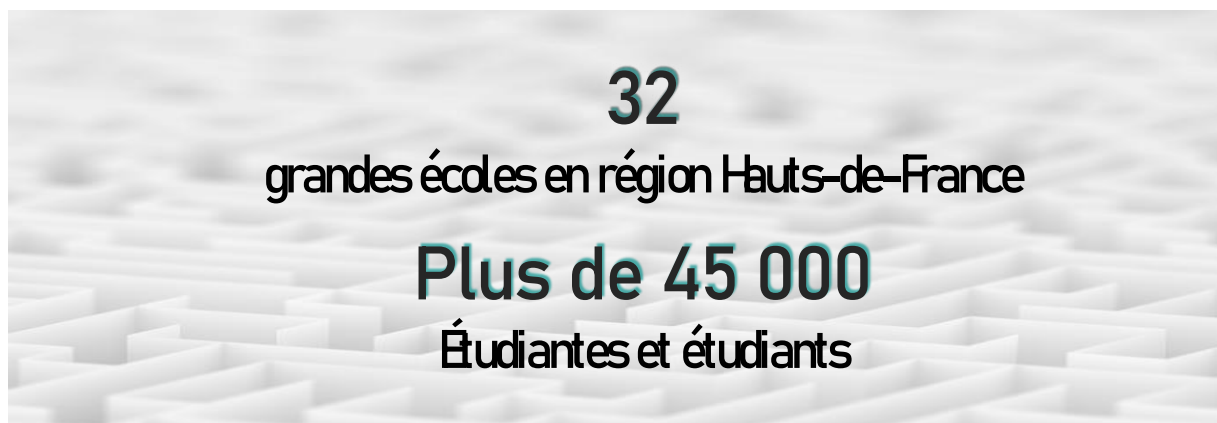
Elle réunit des écoles de management, des écoles d'ingénieur, mais aussi de design, de sciences politiques, de communication ou d'architecture.

## DES STATUTS VARIÉS

15 écoles membres de la CRGE sont associatives, dont 9 sont EESPIG (établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général), 17 sont publiques. Elle compte 7 commissions thématiques (recherche, international, formation - innovation pédagogique - vie étudiante, relations entreprises-entrepreneuriat, communication - partenariats, territoires, DD&RS). Elle a organisé 6 délégations territoriales : Lille, Métropole de Béthune/Lens/Arras, Amiens / Saint-Quentin, Valenciennes / Maubeuge / Cambrai / Douai, Boulogne / Calais / Dunkerque / Saint-Omer, Compiègne / Beauvais.

## CE QUE FAIT LA CRGE :

- Contribuer à la politique régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Réfléchir ensemble autour des sujets d'ouverture sociale et d'inclusion : féminisation des parcours, inclusion des étudiants en situation de handicap, élèves boursiers,
- Assurer la promotion auprès des étudiants du concept de « grandes écoles »,
- Défendre l'apprentissage et l'alternance dans les grandes écoles,
- Favoriser des collaborations transversales dans le domaine de la recherche ou de la pédagogie,
- Promouvoir auprès des entreprises l'insertion - pour les diplômés, les stages, les alternants - les partenariats, la recherche appliquée,
- Contribuer au développement de la création d'entreprises - innovation, recherche, valorisation vers les entreprises,
- Accompagner des PME en particulier au sein de la Région en matière, de recherche, d'innovation et de développement à l'international,
- Réfléchir à la pédagogie et la vie étudiante (gestion des étudiants, santé, logement...),
- Œuvrer au développement à l'international,
- Contribuer à l'attractivité de la région Hauts-de-France.



## DES DIPLOMES BAC + 5 RECONNUS

Elles délivrent des diplômes reconnus, correspondant au grade de master 2, c'est-à-dire un bac +5. Ce sont des programmes grande école ou diplôme d'Etat. Les admissions sont post bac ou post prépa. Habilitation CTI (commission des titres d'ingénieur) pour les écoles d'ingénieurs, accréditation CEFDG (commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion) pour les écoles de management, diplôme d'État d'architecture (DEA), reconnaissance par l'Etat, visa par le ministère de l'enseignement supérieur ou certifications au plus haut niveau du RNCP (registre national des certifications professionnelles) attestent de la solidité des diplomations. Elles disposent de possibilité d'admissions sur titre. Aux côtés des programmes grande école, sont de plus en plus souvent proposés des cursus de niveau *bachelor* ou licence, de niveau masters, de niveau doctorat ainsi que des mastères spécialisés.

## RECHERCHE ET INNOVATION

La recherche et l'innovation font partie intégrante de leurs activités. Elles contribuent ainsi au développement des territoires et des acteurs économiques. Ces démarches nourrissent et enrichissent leurs contenus pédagogiques.

## UN LIEN FORT AVEC LE MONDE ECONOMIQUE, UNE EXCELLENTE INSERTION PROFESSIONNELLE

Elles insistent sur la professionnalisation de leurs apprenants, avec une visée d'insertion professionnelle dans le monde socio-économique. Elles entretiennent des liens étroits avec le monde professionnel. Des stages et des expériences en entreprise sont intégrés dans les cursus. Elles entretiennent des politiques partenariales avec les entreprises. Leurs programmes évoluent ainsi régulièrement en adéquation étroite avec les besoins de compétences exprimés par les employeurs. A ce titre la CRGE est un laboratoire intéressant de la collaboration public/privé.

## UNE DIMENSION INTERNATIONALE

Elles portent une dimension internationale : elles accueillent des étudiants et des enseignants-chercheurs internationaux, leurs cursus intègrent des périodes à l'étranger – souvent obligatoires, l'enseignement des langues perdure dans leurs programmes, certaines disposent de campus à l'étranger, des possibilités de double diplôme peuvent être proposées. Des programmes sont même souvent organisés en anglais, ce qui reste rare sur le territoire.

## DES RESEAUX SOLIDES POUR L'AVENIR

Leurs diplômés -on parle aussi d'*alumni* – sont organisés pour cultiver leur réseau. Souvent les liens commencent dès les études.

# BUREAU DE L'ASSOCIATION, ELU EN 2025



Président  
Jérôme FORTIN



Secrétaire /vice-président  
Communication –  
Partenariats  
Yann TOURNESAC



Trésorière  
Claire Rossi



Vice-président International  
Yann TOURNESAC



Vice-Président Recherche  
Philippe PERNOD



Vice-Président(e) Relations  
Entreprises– Entrepreneuriat :  
Thomas MAURER



Vice-président Formation  
Innovation pédagogique  
Vie Etudiante  
Piero TURCHI



Vice-président DD&RS  
Vincent SIX

## EN SUPPORT



Délégué général  
Jean-Marc IDOUX



Délégué général adjoint  
Alexis MASSART

## LA VIE DES MEMBRES

Des changements de direction ont lieu en 2025 :

- Aude Bono Vandorme, nouvelle directrice du CNAM Hauts-de-France
- Céline FASULO, nouvelle directrice générale d'IMT Nord Europe
- Jean-Christophe POPIEUL, nouveau directeur général de l'INSA Hauts-de-France
- Christine CAMPAGNE, nouvelle directrice générale de l'ENSAIT
- Raoul CROQUETTE, nouveau directeur du CESI d'Arras
- Claude LESUR, nouveau directeur du CESI de Lille
- Agnès NOYER-DURAND, nouvelle directrice de l'ISCID-CO
- Sonia WANNER, directrice d'Unilasalle Amiens

## DE NOUVEAUX MEMBRES

Adhésion en 2025 de l'école d'ingénieur ESME Lille dirigée par Vincent Cornu.



# ÇA S'EST PASSÉ EN 2025 ...



## LES REUNIONS DE GOUVERNANCE DE 2025

### 2 réunions conseils d'administration, dont une tenue en assemblée générale

- ✓ Assemblée générale du 29 janvier 2025 à Science Po Lille.
- ✓ Conseil d'administration du 12 novembre 2025.

### Un séminaire annuel

- ✓ Séminaire annuel de la CRGE Hauts-de-France le mercredi 3 juillet 2025 à l'ICAM.

### 4 réunions de bureau

- ✓ Mercredi 19 mars 2025 à l'ESME Lille.
- ✓ Mercredi 23 avril 2025.
- ✓ Mercredi 8 octobre 2025.
- ✓ Mercredi 10 décembre 2025.

## Réunions, participation/animation à des conférences ou tables rondes

Participation à la commission régionale académique des Formations Post Bac - CRAFPB le mercredi 29 janvier 2025

Participation à la cérémonie de remise des bourses au mérite de l'Université des Métiers du Nucléaire en Hauts-de-France le 7 février 2025.

Participation à la concertation nationale lancée par l'Etat et les collectivités régionales sur le sujet central de l'Orientation le 3 février et le 24 février 2026.

Participation à la Conférence Economie Circulaire le 21 Mars en présence d'André DUPON organisée par EIJV – Université de Picardie Jules

Participation au Séminaire ESR organisé par la CGE début avril 2025 : L'enseignement supérieur dans les territoires, quelles coopérations au service de l'égalité des chances ? Lille et Valenciennes les 2 et 3 avril 2025

Participation à la manifestation VIVA FABRICA du 26 février au 2 mars 2025.

Participation au salon pour l'emploi à LILLIAD le 24 février de 10h à 17h : le PhD Job Day qui s'adresse non seulement aux Doctorants et Docteurs mais également aux étudiants de Master.

Participation aux réunions DAS de la Région Hauts-de-France.

Participation au groupe de travail de la Région Hauts-de-France et de Hauts-de-France Universités sur les sujets de réindustrialisation.

Participation au Comité de Pilotage du PRREL Ambition.

Participation aux entretiens dans le cadre de la démarche d'habilitation CTI d'UNILASALLE.

Participation au séminaire de l'AVUF (Association des Villes Universitaires de France) à la MEL le 3 avril 2025.

Participation aux réunions commission « Formations et Attractivités des métiers – Projet EPR 2 ».

Participation à l'événement "Ensemble, bâtissons l'avenir" le jeudi 22 mai 2025 à l'Icam Lille.

Participation à la rencontre thématique « le développement des compétences et de l'innovation au service de la réindustrialisation des Hauts-de-France : un défi commun pour les entreprises, les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche » le 5 juin 2025 à la région.

Participation aux réunions de concertation de l'agglomération de Beauvais dans le cadre du développement d'un nouveau campus en centre-ville de Beauvais.

Participation aux différentes réunions organisées par le Rectorat sur le dialogue territorial de la vie étudiante.

Participation à la réunion autour des actions du Club Gagnants envers les étudiants et les jeunes diplômés le 6 novembre 2025.

Participation au groupe de travail « Transitions » organisé par la Région Hauts-de-France le 18 novembre 2025.

Participation au Comité d'Orientation Stratégique du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) le 27 novembre 2025 à Amiens.

## Dispositif PRREL

En 2025, la CRGE Hauts-de-France a continué son engagement au sein du dispositif PRREL Ambition porté par la Région. À ce titre, la CRGE est membre du comité de pilotage et co-pilote, avec les partenaires concernés, les commissions de répartition des lycéens entre les établissements tuteurs mobilisés (Grandes Écoles, INSPE, etc.), selon un calendrier dense entre novembre et mars.

Au-delà de cette contribution à la gouvernance, la CRGE a continué à jouer un rôle d'animation opérationnelle du dispositif et du réseau : participation à l'animation générale, soutien à la structuration des outils, et coordination de plusieurs activités proposées aux lycéens (découvertes de sites, visites, actions sur les territoires).

Dans cette logique d'appui concret, la CRGE a également mis à disposition et encadré une ressource (financée par la Région) pour contribuer au développement et à la mise en service d'une application web et mobile visant à fluidifier la gestion du dispositif (pilotage, suivi, coordination, circulation d'informations).

Les discussions conduites lors du séminaire annuel du 3 juillet 2025 (atelier "Formation & attractivité") ont permis de remettre en perspective le PRREL comme outil majeur d'ouverture sociale dans une période où les sujets d'orientation, de lisibilité des parcours et de renouvellement des viviers deviennent plus sensibles.

Les échanges ont aussi été très lucides : si l'utilité du dispositif ne fait aucun doute, plusieurs signaux d'essoufflement ont été partagés, notamment :

- Une appropriation inégale par les lycées selon les territoires,
- Des situations où certains élèves tutorés adoptent une posture de "consommateurs",
- Et la difficulté, sur la durée, de maintenir l'engagement des tuteurs étudiants.

Face à ce constat, une orientation forte a émergé : faire évoluer le PRREL vers des modalités plus collectives et plus mobilisatrices, en complétant le tutorat individuel par une logique "mode projet". L'idée est d'ouvrir la possibilité de travailler avec des groupes de tutorés plus larges, en renforçant la collaboration transversale entre toutes les parties prenantes (lycées, tuteurs, équipes pédagogiques, acteurs socio-économiques), afin de redonner de l'énergie, d'augmenter l'impact territorial et de rendre l'engagement plus lisible pour tous.

Dans cette perspective, un projet pilote mené en 2024-2025 par l'ISTC a été présenté comme une illustration très concrète d'un format "projet" à fort potentiel. Il a rassemblé une équipe mixte (référents pédagogiques, enseignantes de lycées, tuteurs issus de plusieurs écoles de la CRGE, et partenaires issus du collectif "Les Entreprises s'engagent"). Le principe : former environ 320 élèves (classes de première et terminale) pendant un semestre à la prise de parole en public, sur des thématiques proposées par les entreprises partenaires, en lien avec des problématiques professionnelles et territoriales ; puis faire vivre un concours d'éloquence tout au long de l'année dans les lycées, jusqu'à une grande finale rassemblant les participants à la Cité Internationale de la Langue Française de Villers-Cotterêts. Ce projet a été souligné pour sa capacité à répondre aux attendus du dispositif tout en proposant un format jugé plus dynamique et fédérateur.

Dans la continuité, plusieurs idées opérationnelles ont été formulées pour renforcer l'attractivité et l'orientation, en cohérence avec la logique PRREL :

- Organisation de concours à destination des lycéens (démonstrateurs/prototypes, défis scientifiques ou techniques) avec restitution sur les campus ;
- Journées thématiques dans les écoles (féminisation des filières, esprit critique, éducation aux médias, réalité virtuelle, découverte de la recherche) ;
- Défis inter-lycées de type “Un pont pour l’avenir” (conception, réalisation, test, présentation) ;
- Et développement d’immersions plus structurées (notamment dans le cadre des stages de seconde), articulées avec la rencontre d’étudiants, d’enseignants-chercheurs et la visite de laboratoires.

L’enjeu, pour la CRGE, est désormais de mettre en visibilité ce chantier PRREL comme un axe autonome et prioritaire : à la fois parce qu’il porte directement l’ouverture sociale, mais aussi parce qu’il contribue à répondre, très concrètement, aux défis d’attractivité, de lisibilité des parcours et d’égalité des chances mis en avant par les écoles en 2025.

#### RAPPEL DU DISPOSITIF PRREL

*« Le programme Régional de Réussite en Etudes Longues PRREL - Dispositif AMBITION a pour objectif de permettre à des jeunes issus de familles modestes de préparer et de réussir leurs études dans l’enseignement supérieur. Il invite les jeunes à être acteurs de leur futur en les aidant à l’élaboration de leurs projets personnels d’études et/ou professionnels en leur faisant découvrir le monde de l’enseignement supérieur. Il s’agit d’un accompagnement gratuit du lycéen ou de l’étudiant basé sur un suivi pédagogique personnalisé par un enseignant référent, une aide méthodologique grâce à un tutorat dispensé par des étudiants de la région, des activités liées à des journées de découverte et de participation à la vie d’un établissement de l’enseignement supérieur. Le PRREL AMBITION accompagne, sous réserve de places disponibles, les élèves volontaires de septembre à mai de l’année scolaire. Les bénéficiaires sont des lycéens (de la seconde à la terminale) de la région Hauts-de-France et/ou des étudiants de BTS, de DEUST ou deuxième année de BUT et boursiers en priorité. »*

*Source : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif521>*

## Dispositifs Contrats Etudiants Région (CER) et Etudiants Relais Santé (ERS)

Déploiement de l’accès aux Contrats Etudiants Région (CER) et Etudiants Relais Santé (ERS) sur les campus des écoles de la CRGE Hauts-de-France.

Participation au cadrage, mise en œuvre, premiers retours d’expérience et bilans du dispositifs.

Participations aux points de suivi avec les équipes de la Région (anticipation des évolutions).

Participation d’étudiants des écoles de la CRGE Hauts-de-France à une conférence organisée par la Région sur le Salon de l’Etudiant de Lille.

## Commission régionale académique de suivi des Formations Post Bac :

Participation à la Commission régionale académique de suivi des Formations Post Bac.

Participation aux réunions territoriales de la vie étudiante à la demande du rectorat. La Rectrice de région académique et la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ont mis en place des Dialogues Territoriaux de la Vie Étudiante (DTVE) qui se déroulent dans l'ensemble des villes universitaires des Hauts-de-France. Souhaités par le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ces temps d'échange ont pour ambition de poser un diagnostic territorial précis et de co-construire des actions concrètes, en réponse aux besoins exprimés par les étudiants et les acteurs de terrain. Ils visent à renforcer les synergies entre les partenaires mobilisés sur les enjeux majeurs de la vie étudiante :

- Accès au logement et à la restauration
- Accès à la santé et lutte contre la précarité
- Développement de la culture, du sport, de la mobilité et des transports
- Renforcement des politiques inclusives



La CRGE Hauts-de-France a participé aux différents ateliers en 2025.

- Site de Métropole de Béthune/Lens/Arras : Raoul CROQUETE
- Site d'Amiens / Saint-Quentin : Yann TOURNESAC
- Site Boulogne / Calais / Dunkerque / Saint-Omer : David LANDY
- Site Compiègne / Beauvais : vice-président(e) : Claire ROSSI

## Logement étudiant : un enjeu structurant pour la réussite étudiante

Le comité de pilotage logement étudiant réuni le 6 janvier 2026 à la Préfecture du Nord a confirmé le caractère prioritaire et stratégique de cette thématique pour la région académique Hauts-de-France, qui accueille 8,6 % des étudiants français dans un contexte de fortes tensions d'accès au logement, touchant particulièrement les publics boursiers. Le logement étudiant est ainsi apparu comme un déterminant majeur de la réussite des parcours, de l'attractivité des territoires et de la fidélisation des talents.

Inscrite dans le cadre de la circulaire du Premier ministre fixant un objectif national de 15 000 logements étudiants par an, la trajectoire régionale vise la création de 3 041 nouvelles places d'ici 2030, en mobilisant l'ensemble des leviers disponibles : foncier public, bailleurs sociaux, opérateurs privés et partenaires financiers, au plus près des pôles de vie et d'études. Les échanges ont souligné la pression locative élevée, notamment sur la métropole lilloise, tout en mettant en évidence les dynamiques engagées par les acteurs du territoire.

En conclusion, la création d'un groupe de travail prospectif, décliné territoire par territoire, a été actée afin d'identifier des solutions opérationnelles intégrant les enjeux de transition, de temporalité et de qualité de service, au service d'une réponse durable et collective aux besoins en logement étudiant.

## Conclusions du séminaire du 3 juillet 2025

La CRGE Hauts-de-France a réuni le mercredi 3 juillet 2025, sur le campus de l'ICAM Lille, les représentants de ses 32 grandes écoles membres pour son séminaire annuel. L'objectif de cette journée était de partager diagnostics et expériences, et de formuler des propositions collectives autour de quatre thématiques stratégiques : l'attractivité des formations, la recherche et ses modalités de financement, les réponses aux besoins en compétences du territoire, et la démarche de développement durable et de responsabilité sociétale (DD&RS).

Quatre ateliers de travail ont ainsi été organisés, dont les conclusions ont été restituées en séance plénière du CA du 12 novembre 2025.

### Atelier 1 – Formation et attractivité :

Le premier atelier a permis un large tour de table sur les points d'alerte concernant l'attractivité des grandes écoles, dans un contexte de baisse démographique des effectifs lycéens. Il en est ressorti que si cette baisse démographique commence à se faire sentir légèrement sur les admissions post-bac (en bachelor ou licence), les candidatures en master semblent mieux résister. Les participants ont souligné la complexité de Parcoursup, source d'anxiété pour les candidats, ainsi que l'effet délétère de certaines officines privées disposant d'homologations RNCP, qui mènent des campagnes de dénigrement des cursus Grande École.

Un dilemme a été exprimé entre sélectivité et inclusion : si les grandes écoles assument leur sélection académique, elles n'en reconnaissent pas moins l'importance des actions d'ouverture sociale (par exemple via les Cordées de la Réussite) pour diversifier leurs viviers de recrutement. Par ailleurs, la concurrence s'exacerbe tant entre réseaux (certaines écoles hors Parcoursup déploient d'importants moyens marketing) qu'entre établissements publics et privés au sein des Hauts-de-France, notamment dans le secteur des écoles d'ingénieurs. La question de la féminisation des promotions a également été abordée : les écoles d'ingénieurs peinent encore à attirer un public féminin aussi nombreux que celui des écoles de management, ce qui plaide pour des actions d'orientation plus précoces et soutenues dès le secondaire afin de changer les mentalités. Autre facteur influant sur l'attractivité, le critère territorial : le séminaire a mis en lumière de fortes disparités d'attractivité entre, d'une part, les établissements situés dans les métropoles régionales (Lille, Amiens) et, d'autre part, ceux implantés dans des villes intermédiaires « coincées » géographiquement entre la métropole lilloise, la frontière belge, Amiens ou la région parisienne. Certaines implantations pâtissent d'un déficit d'image ou de visibilité, malgré leur ancrage local. Les échanges ont aussi porté sur la mobilité des étudiants : les écoles constatent une réticence croissante des jeunes à la mobilité géographique, ce qui complique les recrutements hors de leur bassin d'origine.

S'agissant des publics boursiers, il a été noté que les quotas fixés par l'État sont atteints sans difficulté dans les écoles publiques, tandis que les écoles privées doivent redoubler d'efforts pour les atteindre, ce qui pose la question du financement des études et des bourses. Le sujet de l'apprentissage a également été discuté : plusieurs écoles observent en 2025 une baisse du nombre de contrats d'apprentissage signés avec les entreprises, comparativement à l'année précédente. Les causes peuvent être multiples (rareté des recrutements liée à la conjoncture économique, évolution des dispositifs d'aide aux employeurs, etc.), mais cette tendance interroge sur la capacité des entreprises à continuer d'absorber autant d'alternants qu'auparavant. Enfin, il a été rappelé que la vie étudiante constitue un facteur décisif de l'attractivité : proposer une expérience étudiante riche, adaptée aux attentes de la « génération Z », est crucial pour séduire les nouveaux entrants. De même, l'internationalisation progressive des promotions est perçue comme un atout : attirer des étudiants étrangers, en

particulier non francophones, peut être une réponse partielle à la baisse démographique nationale, à condition de proposer des enseignements en anglais et d'accompagner les étudiants dans les démarches de visa, ce qui reste aujourd'hui un défi. Plus globalement, la multitude des filières et des schémas de formation en France (prépa + concours, admissions parallèles après bac+2, bachelors en 3 ans ou cursus intégrés en 5 ans, etc.) nuit à la lisibilité de l'offre de formation pour les familles. Des progrès sont attendus du côté de l'orientation au lycée, tant sur le calendrier (commencer plus tôt à présenter les filières) que sur le contenu de l'information donnée, afin d'éclairer les élèves sur les parcours possibles vers les grandes écoles.

Face à ces constats, l'atelier a permis de faire le point sur les dispositifs de sensibilisation et d'orientation existants dans la région, en particulier le programme PRREL « Ambition » (Programme Régional de Réussite en Études Longues). Valérie Renaux, référente du dispositif, a rappelé que le PRREL vise à accompagner des lycéens issus de milieux modestes vers la réussite dans l'enseignement supérieur, en proposant tutorat et activités de découverte, et qu'il cherche à couvrir l'ensemble du territoire régional – afin de sortir d'un « tropisme lillois » – tout en diversifiant ses bénéficiaires. Si l'utilité du PRREL ne fait aucun doute, le dispositif tend toutefois à s'essouffler après plusieurs années : on observe une participation inégale des lycées (certains s'approprient fortement l'initiative, d'autres peu), une posture parfois passive de certains élèves tutorés qui consomment l'accompagnement sans forte implication, et la difficulté de maintenir sur la durée l'engagement bénévole des tuteurs étudiants. Pour redynamiser cette action, la CRGE propose d'en faire évoluer le format : au-delà du tutorat individualisé actuel, ouvrir la possibilité de travailler en mode projet, avec des groupes de tutorés plus larges et une collaboration transversale entre toutes les parties prenantes (lycées, étudiants tuteurs, enseignants référents, partenaires professionnels...). Cette approche par projets collectifs pourrait insuffler une nouvelle énergie tout en touchant un public plus large.

Dans cet esprit, un projet pilote mené en 2024-2025 par l'ISTC a été présenté lors de l'atelier. Ce projet a réuni deux référents pédagogiques de l'ISTC, trois enseignantes de lycées de la région (deux à Hénin-Beaumont et un à Valenciennes), plusieurs tuteurs issus d'écoles membres de la CRGE, ainsi que des représentants du collectif d'entreprises « Les Entreprises s'engagent ». L'initiative a consisté à former pendant un semestre environ 320 élèves de classes de première et terminale à la prise de parole en public, sur des sujets et thématiques proposés par les entreprises partenaires du projet, en lien avec des problématiques professionnelles et territoriales concrètes. Tout au long de l'année scolaire, un concours d'éloquence a été organisé au sein des établissements participants, avec l'appui de l'équipe projet PRREL, afin de mettre en pratique les enseignements reçus. Ce concours a culminé par une grande finale rassemblant tous les élèves et encadrants à la Cité Internationale de la Langue Française de Villers-Cotterêts – un événement fédérateur et valorisant pour les lycéens. Le succès de ce projet pilote a été souligné : il a non seulement mobilisé un grand nombre de jeunes autour d'un défi stimulant, mais il a aussi parfaitement répondu aux exigences du cahier des charges du PRREL (tous les objectifs pédagogiques et sociaux attendus ont été couverts), le tout dans un format dynamique et innovant apprécié des participants.

À la suite de cette présentation, les écoles présentes ont partagé d'autres idées de projets pour renforcer l'orientation et l'attractivité auprès des lycéens. Parmi les pistes évoquées figurent l'organisation de concours scientifiques ou techniques à destination des élèves de terminale – par exemple la réalisation d'un démonstrateur ou prototype sur un sujet proposé par nos écoles, avec invitation aux lycéens à venir le présenter dans nos campus, ce qui leur permettrait de découvrir concrètement l'environnement de nos formations. Des journées thématiques dans les établissements d'enseignement supérieur pourraient également être

proposées aux lycées, sur des enjeux comme la féminisation de certaines filières scientifiques et technologiques, l'éveil à l'esprit critique et à l'éducation aux médias, l'initiation à la réalité virtuelle, ou la découverte du monde de la recherche et de l'innovation. Ces journées seraient l'occasion d'une interaction forte entre les lycéens et les étudiants, enseignants-chercheurs et personnels des grandes écoles, pour créer des vocations et démystifier l'enseignement supérieur. Une autre idée a retenu l'attention : un concours inter-lycées intitulé « Un pont pour l'avenir », où des équipes de lycéens concevraient et construiraient le modèle réduit d'un pont (par exemple en spaghetti), avec l'accompagnement technique d'étudiants en ingénierie, puis viendraient tester et présenter leur ouvrage au sein d'une école (le pont le plus solide, esthétique ou ingénieux remportant un prix). Ce type de défi ludique stimulerait l'intérêt des jeunes pour les études d'ingénieur tout en les familiarisant avec nos établissements. Enfin, il a été suggéré de renforcer les immersions de longue durée pour les lycéens, notamment dans le cadre des stages de découverte en classe de seconde. Plutôt que de simples stages d'observation de quelques jours, les grandes écoles pourraient accueillir des lycéens sur de plus longues périodes et de manière structurée, en leur faisant rencontrer des étudiants et des professeurs, en leur faisant visiter les laboratoires de recherche, en les associant à certaines activités pédagogiques, etc. De telles immersions approfondies offriraient aux jeunes un aperçu concret de la vie étudiante et des perspectives qu'offrent les formations en grande école. L'ensemble de ces propositions, issues du terrain, a illustré la créativité des établissements pour accroître leur attractivité et renforcer leurs liens avec le secondaire. Elles constituent autant de pistes d'actions que la CRGE pourrait appuyer ou coordonner à l'échelle régionale dans les années à venir.

#### Atelier 2 – Recherche et modalités de financement :

Le deuxième atelier était consacré à la recherche et aux moyens de la financer, notamment via les dispositifs régionaux et nationaux. Les participants ont d'abord partagé les résultats de démarches de sensibilisation à la recherche scientifique initiées au sein de la CRGE. En particulier, une enquête inédite menée au printemps 2025 auprès des doctorants rattachés aux grandes écoles de la région a permis de dresser un état des lieux précis de leur profil et de leurs parcours : pas moins de 165 doctorants ont répondu, fournissant des données précieuses sur leurs domaines de recherche, leurs conditions de financement, leurs perspectives professionnelles, etc. Cette enquête, une première du genre, apporte une meilleure visibilité sur la communauté des docteurs en préparation au sein de nos écoles et servira de base à des réflexions pour valoriser le doctorat. Parallèlement, il a été annoncé qu'une seconde enquête serait lancée d'ici la fin 2025, ciblant cette fois les nouveaux étudiants entrant en grande école (en première année post-bac ou via admissions parallèles après un bac+2/3). L'objectif sera de comprendre la perception qu'ont ces nouveaux étudiants de la recherche scientifique et du doctorat dès le début de leurs études. En mesurant l'attrait initial – ou au contraire la distance – que ces étudiants ressentent vis-à-vis du domaine de la recherche et de l'idée de faire une thèse, la CRGE espère identifier les leviers pour mieux sensibiliser les futurs diplômés à la poursuite en doctorat. Toujours dans le registre de la valorisation du doctorat, les travaux en cours autour de la création d'un nouvel indicateur ont été présentés. Baptisé IDISE (Indice Doctoral d'Intensité Scientifique des Entreprises), cet indicateur vise à rendre visible la présence de docteurs au sein des entreprises. Il quantifiera la proportion de salariés titulaires d'un doctorat dans les sociétés privées (en particulier aux postes stratégiques tels que la R&D ou les comités de direction), avec un double objectif : inciter les entreprises à accroître cette part de personnels hautement qualifiés, et démontrer aux jeunes diplômés l'impact concret que peuvent avoir les docteurs dans le monde socio-économique. Un premier déploiement de l'IDISE est prévu sur un échantillon de 100 entreprises régionales, avec des résultats attendus courant 2026. In fine, cet indice, s'il est adopté à plus large échelle, devrait constituer un baromètre utile pour suivre l'intensité scientifique des territoires sous l'angle de l'emploi des docteurs. L'ensemble de ces actions (enquêtes et indicateur) reflète la volonté de la CRGE

Hauts-de-France de contribuer activement à la réflexion régionale sur la recherche, le doctorat et la valorisation des compétences scientifiques.

Au-delà de ces initiatives propres à la CRGE, l'atelier a mis l'accent sur la participation des grandes écoles aux dynamiques régionales de recherche. Les écoles membres sont impliquées dans les Domaines d'Activité Stratégique (DAS) pilotés par le Conseil régional, aux côtés des universités et des organismes de recherche, afin de coordonner les efforts sur les filières clés du territoire (mobilités, énergie, industrie du futur, santé, etc.). De même, la CRGE contribue aux travaux préparatoires du Contrat de Plan État-Région (CPER) en matière d'enseignement supérieur et de recherche, notamment en relayant les projets de ses membres. Cependant, les échanges ont fait ressortir un besoin de mieux communiquer et structurer ces participations. En effet, il est apparu que beaucoup d'informations circulent sur les DAS et autres instances, sans toujours atteindre efficacement toutes les écoles. Plusieurs directeurs avouent mal connaître le contenu exact des DAS en cours, ou ignorer qui, dans le réseau CRGE, représente les grandes écoles aux réunions correspondantes. Pour remédier à cela, il a été proposé d'améliorer le partage d'information interne : alimenter l'espace collaboratif de la CRGE (via la plateforme Teams) avec des comptes rendus et documents relatifs aux DAS, établir une cartographie des DAS en indiquant pour chaque domaine quelles écoles y contribuent et quelles expertises de recherche elles mobilisent, et désigner au sein de chaque établissement un référent chargé de faire le lien avec la CRGE sur ces questions (afin de remonter les attentes de l'école et de diffuser en interne les informations provenant des réunions régionales). La communication pourrait également être renforcée sur le calendrier annuel des rencontres stratégiques et sur la liste nominative des représentants des grandes écoles dans chaque instance régionale. Ces mesures visent à accroître la transparence et la coordination, pour que chaque membre de la CRGE se sente pleinement partie prenante des actions collectives en matière de recherche et innovation.

Cette discussion sur la mutualisation des informations rejoint d'ailleurs l'un des axes du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) des Hauts-de-France. Le levier 2 du SRESRI, consacré à la mise en synergie des forces de recherche, prévoit la création de cadres de partage multipartenariaux autour d'intérêts scientifiques communs et une meilleure anticipation des opportunités émergentes. Dans ce cadre, il a été fait mention de la mise en place d'un Groupe Régional de Réflexion Prospective (G2RP) associant l'ensemble des acteurs de la recherche du territoire (établissements d'ESR et organismes, en lien avec l'État et la Région) pour travailler de manière prospective sur des thématiques porteuses – un premier exercice de ce type porte actuellement sur l'électromobilité, avec une cartographie des compétences et projets de recherche correspondants. Parallèlement, une cartographie régionale des écosystèmes d'innovation est en cours d'élaboration sous l'égide d'Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID), avec l'appui de la Mission prospective de la Région (Hauts-de-France 2040). L'enjeu exprimé par la Région est de finaliser ces cartographies (compétences de recherche, et à terme offre de formation via le CPRDFOP – Plan de formation et d'orientation professionnelles) et de les rendre accessibles sur des plateformes partagées, pour faciliter la visibilité et les rapprochements entre acteurs académiques, économiques et institutionnels.

Un autre sujet central abordé dans l'atelier a été la coordination autour des appels à projets de recherche et des financements compétitifs. Les responsables d'établissement ont exprimé une attente forte de simplification face à la multiplicité des dispositifs (européens, nationaux, régionaux, fondations, etc.) et des canaux par lesquels circulent les informations d'appels à projets. Il a été reconnu qu'il est difficile pour chaque école, surtout les plus petites, d'assurer une veille exhaustive ; beaucoup craignent de passer à côté d'opportunités intéressantes faute d'en avoir eu connaissance à temps, ou au contraire de perdre du temps sur des appels peu pertinents. Une proposition concrète a émergé : constituer un référentiel commun des appels

à projets disponibles, alimenté de manière collaborative et mis à disposition des membres de la CRGE. Cet outil idéalement offrirait des filtres par thématique, par type de financement ou par porteur attendu, afin que chaque établissement puisse rapidement identifier les appels correspondant à ses domaines d'excellence. Un tel travail pourrait être mené en lien étroit avec les services de la Région (qui disposent déjà d'informations consolidées sur certains dispositifs) et capitaliser sur les outils existants. Par exemple, la plateforme « Plug in Labs » – qui recense les compétences scientifiques des laboratoires académiques pour faciliter les partenariats avec les entreprises – a été citée comme un modèle inspirant. De même, HDFID et la CCI Hauts-de-France disposent de bases de données qui pourraient être mises à profit. En croisant ce répertoire d'appels avec la cartographie des expertises des établissements évoquée plus haut, la CRGE pourrait jouer un rôle de courtage en aidant à former des consortiums d'écoles sur des projets collaboratifs, ou en orientant un porteur de projet vers l'école membre la plus appropriée. Là encore, la clé du succès réside dans l'identification de correspondants dans chaque école, facilement joignables, pour assurer la mise à jour régulière de ces informations et la diffusion efficace des opportunités. En somme, l'atelier a insisté sur la nécessité d'unir les forces et de structurer le partage d'information pour gagner en réactivité et en taux de succès dans la réponse aux appels à projets de recherche.

### Atelier 3 – Réponses aux enjeux de compétences en région Hauts-de-France :

Le troisième atelier s'est penché sur les actions collectives que pourraient mener les grandes écoles pour répondre aux besoins en compétences des entreprises du territoire. Deux axes innovants ont été explorés : le développement de formations complémentaires de type « bachelor +1 » ou « master +1 », et la création de clusters d'entreprises thématiques associées à la CRGE. Ces dispositifs visent à mieux insérer les jeunes diplômés sur le marché du travail régional tout en renforçant le lien entre écoles et monde économique.

L'idée des bachelors +1 / mastères +1 est de proposer à des diplômés de niveau licence, bachelor ou master une année supplémentaire de spécialisation, conçue en lien étroit avec les besoins exprimés par les employeurs. Il s'agirait de formations d'un an, bâties en partenariat avec une entreprise ou un consortium d'entreprises, comprenant entre 200 et 400 heures d'enseignements avancés et débouchant sur la réalisation d'une thèse professionnelle au sein de l'entreprise d'accueil. L'objectif est de former des techniciens supérieurs ou de jeunes cadres opérationnels disposant de compétences ciblées sur des métiers en tension ou émergents dans les différents bassins d'emploi des Hauts-de-France. Ce concept répond à un double constat : d'une part, nombre d'entreprises locales peinent à recruter sur certains postes très spécifiques requérant des compétences pointues immédiatement opérationnelles ; d'autre part, une fraction des diplômés de nos écoles, ou d'établissements extérieurs, seraient prêts à prolonger leur cursus par une courte formation professionnalisante si celle-ci garantit une insertion rapide et de qualité dans l'emploi. Le format bachelor+1/master+1 offrirait une réponse souple et réactive à ces défis.

Concrètement, ces programmes additionnels seraient labellisés conjointement par la CRGE et la Région – s'inscrivant dans le cadre de la dynamique rev3 de troisième révolution industrielle en Hauts-de-France – et délivrés sous forme de diplômes d'établissement (propres aux écoles porteuses). Il a été souligné que plusieurs établissements pourraient tout à fait s'associer pour co-construire et porter ensemble un même parcours labellisé, favorisant ainsi la mutualisation des expertises pédagogiques et des moyens. Le modèle économique reposerait sur une participation financière des apprenants, avec la possibilité d'aménagements en fonction de leur statut. En effet, différentes situations pourraient être envisagées pour les étudiants inscrits : (1) l'apprenant finance lui-même sa formation (sur fonds propres ou via un prêt étudiant, par exemple) ; (2) l'apprenant est embauché par l'entreprise d'accueil dès le début de l'année (en CDD ou CDI) et utilise la rémunération perçue pour payer ses frais de

scolarité ; (3) l'apprenant est embauché par l'entreprise d'accueil qui prend directement en charge les frais de formation auprès de l'école. Par ailleurs, si ultérieurement l'une de ces formations venait à obtenir une reconnaissance officielle en termes de diplomation (par exemple une inscription du diplôme au RNCP), il serait alors possible de recourir au statut d'apprenti pour les participants, ce qui permettrait un financement via les dispositifs de l'alternance (subventions de France Compétences) – option qui n'est toutefois pas envisagée dans un premier temps, afin de lancer rapidement le dispositif dans un cadre souple.

L'atelier a insisté sur la nécessaire implication des entreprises dans l'ingénierie pédagogique de ces nouveaux cursus. En amont, il convient d'identifier précisément les métiers en tension et les compétences cibles : les branches professionnelles et les organisations patronales locales peuvent apporter leur éclairage pour sélectionner les domaines où un bachelor+1 ou master+1 apporterait une réelle valeur ajoutée. Sur cette base, les contenus de formation devraient être définis en partenariat étroit avec les employeurs afin de correspondre aux attendus en compétences des postes visés. Les entreprises auraient vocation à jouer un rôle actif non seulement dans l'accueil des étudiants en leur sein, mais aussi dans la conception et l'évaluation du programme. Il a été proposé que chaque parcours labellisé dispose d'un conseil de perfectionnement incluant, aux côtés des responsables pédagogiques des écoles, des représentants du monde économique (entreprises partenaires, branches professionnelles) ainsi que de la Région. Ce conseil garantirait l'adéquation du cursus avec les besoins du marché de l'emploi et proposerait les ajustements nécessaires chaque année.

En termes de conditions de labellisation, la CRGE, en accord avec le Conseil régional, pourrait définir un cahier des charges précis : par exemple, l'ancrage du programme sur un métier/secteur stratégique pour le territoire, l'engagement d'un nombre minimum d'entreprises partenaires, ou encore des objectifs en matière d'insertion professionnelle à atteindre pour conserver le label. Il a par ailleurs été suggéré de prévoir une contribution financière symbolique de la part des formations labellisées au profit de la CRGE. Concrètement, chaque école pilote d'un bachelor+1/master+1 reverserait à l'association CRGE un forfait (quelques centaines d'euros) par étudiant inscrit dans le dispositif. Ce mécanisme, relativement indolore à l'échelle d'une scolarité, permettrait de doter la CRGE de moyens dédiés pour animer et développer le dispositif au niveau inter-établissements (organisation des clusters, démarches de promotion, coordination avec la Région, etc.) sans peser sur les finances des écoles. C'est une façon de faire vivre le collectif en mutualisant une petite part des revenus tirés de ces formations, pour le réinvestir dans le succès du modèle à l'échelle régionale.

Du point de vue des entreprises, un tel dispositif présente de nombreux avantages. Il leur offre un accès privilégié à un vivier de jeunes talents fraîchement formés, aux compétences taillées sur mesure pour répondre à des besoins immédiats. C'est une opportunité pour les entreprises de mieux fidéliser ces jeunes diplômés : en ayant participé à leur formation et en les accueillant pendant un an, elles accroissent la probabilité de les conserver par la suite comme collaborateurs à long terme, ce qui contribue à lutter contre la pénurie de compétences sur le territoire. En outre, le format est attractif par sa simplicité administrative : l'apprenant ayant un statut de salarié classique (en CDD/CDI), l'entreprise n'a pas à monter un contrat d'apprentissage ni à se soucier d'alternance scolaire, ce qui allège les contraintes par rapport à d'autres dispositifs de formation continue. Surtout, ce modèle permet aux employeurs de sortir d'une posture traditionnelle de simple financeur de bourses ou de taxes : ils deviennent co-constructeurs du cursus, maîtrisent mieux l'environnement de l'enseignement supérieur et ses opportunités, et participent concrètement à une réflexion collective sur l'évolution des métiers et des compétences dans leur secteur. En intégrant ce processus d'ingénierie pédagogique, les entreprises peuvent s'assurer que les contenus de formation intègrent les dernières évolutions technologiques ou réglementaires impactant leur activité, ce qui est gagnant-gagnant. Elles ont également la possibilité de siéger aux comités de pilotage des

nouvelles formations, influençant ainsi directement la manière dont les compétences dont elles ont besoin sont développées. Par ailleurs, il a été évoqué que dans le montage financier, une partie de la contribution des entreprises pourrait être fléchée vers des bourses étudiantes, afin d'attirer des profils diversifiés et de soutenir l'égalité des chances – un argument apprécié à la fois par les employeurs engagés et par les écoles.

Pour les écoles membres de la CRGE, ces formations complémentaires représenteraient une opportunité de diversification sans cannibaliser leurs programmes existants. En effet, un bachelor+1 ou master+1 s'adresse à des diplômés en sortie de cursus principal et non à des étudiants en formation initiale classique : il ne vient pas concurrencer les filières ingénieur ou master, mais s'y ajoute en aval comme une passerelle vers l'emploi. De plus, la souplesse du diplôme d'établissement (par opposition aux diplômes nationaux plus réglementés) offre aux écoles une marge de manœuvre importante pour innover en matière de contenu et de pédagogie, adapter rapidement le programme aux besoins émergents, et fixer des droits de scolarité permettant l'équilibre financier du projet. Comme mentionné, ces droits d'inscription ne sont pas encadrés par l'État, ce qui laisse aux écoles la possibilité d'ajuster le tarif en fonction du coût réel de la formation et des attentes du marché, à l'instar de ce qui se pratique pour des formations de type « exécutive ». Il a été noté que de nombreuses écoles disposent déjà de services et de procédures dédiés aux formations continues ou exécutives, qu'elles pourraient mobiliser pour la mise en place des bachelors+1/masters+1, rendant ainsi le déploiement plus aisé. Tous les membres de la CRGE seraient éligibles pour porter ces nouvelles offres, ce qui renforce l'intérêt du projet : chaque école, qu'elle soit universitaire, consulaire, publique ou associative, pourrait s'en emparer si cela fait sens pour son positionnement et son territoire.

En termes de retombées pour les établissements, outre le renforcement de leurs liens avec le monde économique, ces programmes pourraient générer des ressources financières supplémentaires. D'une part, les frais de scolarité viendraient compléter le budget des écoles participantes. D'autre part, la CRGE elle-même, en tant qu'association, pourrait bénéficier des contributions des entreprises sous forme de mécénat fléché vers le dispositif (les dons d'entreprise à la CRGE pouvant être déduits à 66% de l'impôt sur les sociétés, ce qui incite à la générosité). L'augmentation du budget global de l'association ainsi permise améliorerait sa capacité à solliciter des subventions publiques d'envergure pour accompagner ses projets, le tout sans solliciter davantage les cotisations annuelles de ses membres. Enfin, cette démarche obligerait la CRGE à se structurer davantage pour gérer ces projets communs, constituant en quelque sorte un accélérateur de professionnalisation du réseau au service de ses membres et de leurs partenaires.

En complément de l'approche « formation », l'atelier a discuté de la création de clusters d'entreprises liés à la CRGE, qui viendraient appuyer et renforcer le dispositif des bachelors+1/masters+1. Un cluster d'entreprise désigne un groupement d'acteurs économiques interconnectés (entreprises, mais aussi éventuellement institutions publiques, laboratoires, etc.) sur un territoire ou un secteur donné, qui collaborent pour favoriser l'innovation et la compétitivité. Les clusters permettent le partage d'informations, la mutualisation de ressources et la création de synergies autour de thématiques communes. Dans le cas présent, l'idée serait de réunir, autour d'une entreprise leader jouant le rôle de locomotive dans son domaine, trois ou quatre autres entreprises du même secteur, intéressées par le développement des compétences sur leurs métiers. Ensemble, ces entreprises identifieraient les besoins de formation spécifiques à leur filière et proposeraient aux grandes écoles l'évolution de certains cursus existants ou la création de nouveaux parcours de type bachelor+1 ou master+1 pour y répondre. Les membres du cluster participeraient activement à la conception des contenus et au suivi des formations mises en place, et s'engageraient à accueillir les étudiants en stage long ou en emploi pendant la durée du programme. Ce mode de co-construction public/privé permettrait d'assurer une adéquation

maximale entre les enseignements dispensés et les attentes du marché du travail. Il a été précisé que la démarche de cluster pourrait se décliner selon deux approches complémentaires : une approche thématique, par grands secteurs d'activité (par exemple un cluster orienté transition énergétique, un cluster sur la construction/BTP, un sur l'agroalimentaire, etc.), et une approche territoriale, ancrée dans les réalités d'un bassin d'emploi particulier (par exemple un cluster regroupé autour du littoral Dunkerque/Gravelines, ou autour du Beauvaisis, etc., en fonction des spécialisations locales). Ces deux dimensions ne sont pas exclusives l'une de l'autre et pourraient se combiner pour créer des écosystèmes cohérents.

Plusieurs pistes de clusters ont d'ores et déjà été évoquées durant l'atelier, en ciblant des secteurs considérés comme prioritaires pour la région Hauts-de-France et pour lesquels des entreprises motrices ont été identifiées : l'énergie (autour d'un grand acteur comme EDF), les gigafactories de batteries (avec par exemple Verkor comme leader), le BTP et l'éco-construction (avec un groupe comme Rabot Dutilleul), l'intelligence artificielle et la data, la mobilité et les transports (dans le contexte de grands projets comme le Canal Seine-Nord Europe), l'économie circulaire et les nouveaux modèles de recyclage (avec un acteur engagé tel que Vitamine T), l'agroalimentaire (exemple de Bonduelle), ou encore un cluster transversal axé sur la recherche et l'innovation en start-up (en lien avec des associations entrepreneuriales comme le CJD – Centre des Jeunes Dirigeants). Géographiquement, il a été suggéré de s'appuyer sur des territoires dynamiques ou en mutation industrielle – Dunkerque/Gravelines, Beauvais, Amiens, Douai, Valenciennes, etc. – pour implanter ces clusters, en travaillant en partenariat avec les collectivités locales concernées afin de bien intégrer le projet dans les stratégies de développement territorial.

Du point de vue de la méthode, le principe de fonctionnement d'un cluster sectoriel a été décrit ainsi : réunir autour de l'entreprise chef de file quelques entreprises partenaires volontaires, identifier collectivement les besoins de compétences et de formations non couverts par l'offre actuelle, co-concevoir de nouveaux cursus (ou adapter des cursus existants) de niveau bachelor+1 ou master+1 pour combler ces manques, puis suivre et évaluer la mise en place de ces formations. En outre, chaque entreprise du cluster s'engagerait à accueillir un certain nombre d'étudiants du programme en son sein, que ce soit via des contrats d'alternance, des stages longs ou des embauches directes selon le modèle retenu. Ce dernier point est capital : il assure une immersion professionnelle aux apprenants et conditionne en grande partie le succès du dispositif, car sans entreprises d'accueil, pas de formation possible.

La création de clusters d'entreprises autour de la CRGE offrirait des avantages stratégiques à plusieurs niveaux. D'abord pour la CRGE elle-même et l'ensemble de ses écoles : cela conforterait le projet de bachelors+1/masters+1 présenté à la Région, en démontrant la capacité du réseau à fédérer des acteurs économiques autour de la formation. La CRGE apparaîtrait comme un interlocuteur innovant et proactif vis-à-vis des enjeux d'évolution des compétences, renforçant sa légitimité institutionnelle. Ensuite, ce réseau élargi de partenaires donnerait une nouvelle dimension aux relations école-entreprise : au-delà des partenariats bilatéraux que chaque école entretient déjà de son côté, les clusters créeraient un groupe de travail commun aux écoles et aux entreprises sur des thématiques d'intérêt général, ce qui n'existe pas formellement aujourd'hui. L'implication collective d'entreprises dans la gouvernance de ces nouvelles formations inciterait par ailleurs la CRGE à professionnaliser davantage ses interactions avec le monde économique (processus de suivi, communication, évaluation d'impact...), au bénéfice de toutes les commissions. Sur le plan financier, l'apport direct des entreprises partenaires sous forme de contributions au fonctionnement de l'association (comme évoqué précédemment) augmenterait le budget de la CRGE, lui permettant de solliciter des financements publics plus importants en cofinancement de ses actions. Enfin, en réussissant à faire travailler ensemble établissements d'enseignement

supérieur et entreprises concurrentes ou complémentaires au sein d'un même cluster, la CRGE jouerait pleinement son rôle de laboratoire de coopération public-privé, fidèle à son ADN.

Les discussions de l'atelier ont toutefois mis en lumière plusieurs points de vigilance et questions en débat entre écoles concernant ce dispositif innovant. D'une part, certaines écoles s'inquiètent de la concurrence que ces nouveaux programmes pourraient exercer vis-à-vis de leurs propres formations diplômantes ou de leurs offres de formation continue existantes. Elles soulignent qu'en pratique, un bachelor+1 ou master+1 s'apparenterait, pour l'apprenant, à une forme de spécialisation post-diplôme comparable à un mastère spécialisé ou à un certificat de formation continue, domaines sur lesquels des écoles sont déjà positionnées. Dans un contexte où il est parfois difficile de recruter suffisamment d'étudiants en formation continue classique, ces établissements craignent une dispersion des publics et une complexification de leur offre. En réponse, il a été rappelé que la cible de ces formations est différente : on s'adresse en priorité à de jeunes diplômés en phase d'insertion professionnelle, et non à des étudiants cherchant à prolonger leurs études de manière académique. Un diplômé qui envisagerait un master scientifique ou un mastère spécialisé orienté expertise pointue ne sera pas le même candidat qu'un diplômé qui souhaite acquérir une expérience professionnalisante rapide pour entrer sur le marché du travail. De ce fait, les bachelors+1 et masters+1 visent un public spécifique, plus proche de l'emploi que des bancs de l'école, et ne devraient pas cannibaliser les effectifs des autres programmes. Par ailleurs, plusieurs écoles ont indiqué être à l'aise avec ce concept, y voyant une extension naturelle de leurs activités de formation continue (Executive Education). Celles qui disposent déjà de services dédiés à ce type de cursus ont fait valoir qu'elles possèdent les processus et l'ingénierie pédagogique ad hoc pour mettre en place rapidement ces parcours, et qu'elles sont prêtes à accompagner leur développement dans le giron de la CRGE. Ces différences de point de vue montrent l'importance de concevoir le dispositif de manière souple et modulable, en tenant compte des spécificités et des capacités de chaque membre.

D'autre part, toutes les écoles s'accordent sur la nécessité de tester l'appétence réelle des entreprises pour ces nouvelles formations, en particulier leur disposition à contribuer financièrement. Il a été reconnu comme essentiel de convaincre les employeurs du bien-fondé du dispositif, car sans un engagement tangible de leur part (notamment pour financer les coûts pédagogiques initiaux ou salarier les apprenants), les écoles ne pourront assumer seules la charge d'amorçage des programmes. En ce sens, l'atelier propose de prolonger la réflexion par des rencontres thématiques avec des entreprises sur le premier semestre 2026. La CRGE pourrait organiser des réunions sectorielles (par filière identifiée : énergie, numérique, bâtiment, etc.) pour présenter le concept de bachelor+1/master+1 aux dirigeants d'entreprises locales, sonder leurs besoins précis, et évaluer celles qui seraient prêtes à s'engager comme partenaires. Ces rencontres pourraient aussi être déclinées par territoire (par exemple, réunir des entreprises d'une même zone géographique confrontées à des problématiques communes de recrutement) car, comme noté plus haut, la dimension de proximité territoriale compte : un projet de formation co-construit avec des industriels de Dunkerque aura tout intérêt à impliquer les écoles et partenaires de ce secteur, tandis qu'un projet dans le sud de la région mobilisera d'autres acteurs. Il a également été souligné que la notion de clusters thématiques introduite plus tôt pourrait servir à fédérer un maximum d'entreprises intéressées par un domaine donné : en rassemblant dans une même discussion des entreprises qui partagent les mêmes tensions de compétences (par exemple plusieurs entreprises du secteur agroalimentaire confrontées à un manque de techniciens en maintenance industrielle), la CRGE augmenterait les chances de réunir le nombre critique de postes et de financements nécessaires pour lancer une promotion de bachelor+1 ou master+1 sur ce thème. Toutefois, les participants ont mis en garde contre un écueil : il faudra veiller à ce que chaque parcours de formation reste suffisamment généraliste et homogène pour être porté par plusieurs

entreprises et attirer un vivier d'étudiants suffisant. Si chaque entreprise n'accepte de financer qu'un parcours hyper-spécialisé pour ses seuls besoins, on perdra la mutualisation et l'intérêt collectif du dispositif. L'ingénierie pédagogique devra donc trouver un équilibre : adresser un secteur ou un métier précis, tout en conservant une polyvalence qui rende le diplôme attractif pour un ensemble d'entreprises et pour les diplômés eux-mêmes. Ce point sera à travailler lors des phases de conception, avec le concours des experts métiers des entreprises et des directeurs de programmes des écoles.

Enfin, l'atelier a discuté des modalités de portage collectif de ces formations au sein du réseau CRGE. Il a été confirmé que les bachelors+1/masters+1 pourraient être portés soit par une seule école, lorsque celle-ci dispose déjà de toutes les compétences et accréditations pour le faire, soit par plusieurs écoles en co-habilitation. Cette seconde option est perçue très positivement, car elle incarne la « force du collectif CRGE » : en unissant leurs moyens, deux ou trois établissements pourraient ouvrir conjointement un programme qu'aucun n'aurait pu lancer seul (par exemple, partager les enseignements entre différents campus, ou combiner des expertises complémentaires en sciences et en management). Une co-délivrance par plusieurs écoles aurait en outre l'avantage de multiplier les sites d'accueil en région, permettant à des étudiants de suivre la formation au plus près de chez eux tout en profitant d'apports pédagogiques mutualisés. De même, cela augmenterait le vivier d'entreprises susceptibles de financer ou d'accueillir des participants, chaque école mobilisant son réseau de partenaires autour du projet commun. Le modèle consortium, déjà pratiqué dans certains Executive MBA ou masters spécialisés inter-écoles, semble donc tout à fait transposable. En termes d'attractivité, il a été noté que ces parcours pourraient intéresser également un public international : certains jeunes diplômés étrangers, désireux de travailler en France, cherchent en effet des formations courtes pour s'insérer professionnellement. Un programme labellisé par la CRGE et adossé à des grandes écoles pourrait les attirer, en particulier du fait de l'image d'excellence des grandes écoles françaises. Ce serait un moyen d'attirer en Hauts-de-France des talents internationaux qui, autrement, pourraient se tourner vers d'autres pays pour ce type de formation professionnalisante. Dans tous les cas, les échanges de cet atelier ont souligné l'enthousiasme mais aussi la prudence des établissements : l'idée des bachelors+1/masters+1 et des clusters d'entreprises est jugée prometteuse, à condition de bien calibrer le dispositif, de sécuriser l'engagement financier des parties prenantes, et de communiquer clairement pour ne pas créer de confusion avec les autres offres de formation existantes. La CRGE poursuivra ce travail de conception collective dans les prochains mois, en lien avec la Région et les acteurs économiques intéressés, afin de transformer ces propositions en réalisations concrètes.

#### Atelier 4 – Commission DD&RS :

Le quatrième atelier était dédié à la Commission Développement Durable & Responsabilité Sociétale (DD&RS) de la CRGE Hauts-de-France. Cette commission, lancée au sein de l'association, réunit les correspondants DD&RS des écoles membres autour des enjeux de transition écologique, de responsabilité sociale et plus largement de contribution des grandes écoles aux objectifs de développement durable. L'atelier a été l'occasion de présenter les travaux de la commission, ses premiers résultats et ses perspectives d'action.

La séance a débuté par un tour de table évaluant le niveau de connaissance des participants sur le label DD&RS et sur l'association nationale CIRSES (Communauté Inter-établissements pour un Référentiel commun du DD&RS, qui fédère les responsables DD&RS des universités et grandes écoles). Chacun a également pu exprimer ses attentes vis-à-vis de cet atelier, ce qui a permis de cibler les points à aborder en priorité.

Les objectifs de la commission ont ensuite été rappelés et détaillés. En premier lieu, la commission s'attache à évaluer les pratiques actuelles en matière de développement durable dans les écoles de la CRGE, ainsi que les certifications et labels éventuellement obtenus par celles-ci, afin d'établir un état des lieux précis. Cette cartographie initiale sert de base pour identifier les marges de progression et orienter les actions collectives. Deuxièmement, la commission vise à favoriser le partage de bonnes pratiques entre établissements sur l'ensemble des dimensions du DD&RS : qu'il s'agisse de pédagogie (intégration du développement durable dans les cursus, nouvelles méthodes d'enseignement), de recherche (démarches scientifiques en lien avec la transition écologique et sociétale), de gestion environnementale des campus (bilan carbone, énergie, biodiversité...), de gouvernance (stratégie d'établissement, pilotage et dialogue interne sur ces questions), d'ancrage territorial (coopération avec les acteurs locaux, ouverture sur la société) ou de toute autre thématique pertinente. Ce partage d'expériences prend la forme de groupes de travail thématiques, d'échanges de documents ressources, voire de visites de sites, avec l'idée que chaque école puisse bénéficier des avancées de ses partenaires. Troisièmement, la commission souhaite promouvoir la CRGE au travers des engagements DD&RS de ses écoles. Il s'agit notamment de valoriser en externe l'image d'un réseau régional d'établissements d'enseignement supérieur mobilisés sur les enjeux de développement durable. Concrètement, un argumentaire commun pourrait être élaboré, recensant par exemple les actions phares ou les résultats concrets obtenus par les écoles en la matière, afin de communiquer auprès des institutions (Région, État...), des entreprises et du grand public. Le site internet de la CRGE est appelé à relayer davantage ces informations, tout comme les rapports et supports de communication de l'association. Un quatrième objectif majeur de la commission DD&RS est de soutenir activement les écoles dans leurs démarches de labellisation ou de certification environnementale et sociétale. Plusieurs grandes écoles de la région ont déjà entrepris d'obtenir des labels tels que le label DD&RS national, ISO 14001, ou des certifications spécifiques (Biodiversité, Egalité femmes-hommes, handicap, etc.). La CRGE veut jouer un rôle de facilitateur en la matière : cela passe par la mise en place d'un référent DD&RS au niveau de l'association, qui puisse conseiller les établissements, les orienter vers les bons interlocuteurs, mutualiser certaines ressources (par exemple, partager la trame d'un dossier de candidature à un label, recommander des bureaux d'audit ou organismes certificateurs, etc.). Il s'agit aussi d'identifier, avec la Région, des leviers d'appui financier ou technique pour accompagner les écoles dans ces transitions (subventions pour des investissements verts, appels à projets dédiés, mise en réseau avec des experts du territoire...). Cinquièmement, la commission va travailler à faciliter l'accès aux référentiels de développement durable pour toutes les écoles, en fournissant des recommandations opérationnelles sur la mise en œuvre des critères exigés par ces référentiels. Plutôt que chacun avance seul de son côté, des guides communs ou des ateliers de formation pourraient aider à décrypter les exigences d'un label et les moyens d'y répondre efficacement. Corollairement, la commission entend définir des objectifs mesurables et des échéances réalistes pour le réseau dans son ensemble, de façon à donner un cap commun. Par exemple, il pourrait s'agir de viser un pourcentage minimal d'écoles labellisées à un horizon donné, ou que chaque école se dote d'une stratégie climat d'ici une certaine date. Des indicateurs globaux seront suivis annuellement pour mesurer les progrès : le pourcentage d'écoles ayant intégré le référentiel DD&RS national, la part d'établissements labellisés, etc., de manière à objectiver la montée en puissance du réseau.

Enfin, pour animer la démarche, la commission prévoit de mettre en place des groupes de travail thématiques spécifiques (par exemple sur la réduction de l'empreinte environnementale des campus, sur la promotion de la diversité et de l'inclusion sociale, sur l'intégration des enjeux de transition écologique et solidaire – TES – dans les enseignements et la recherche, etc.). Ces groupes réuniront les personnes concernées de plusieurs écoles et pourront formuler des préconisations ou développer des outils partagés. La tenue d'un séminaire annuel dédié au DD&RS est également envisagée, à l'échelle de la CRGE, pour

maintenir la mobilisation, former un maximum d'acteurs (direction, enseignants, étudiants) et rendre compte publiquement des avancées collectives.

Un autre axe évoqué est la mutualisation des outils de formation et d'accompagnement des enseignants autour du DD&RS : il existe désormais de nombreux modules de formation des formateurs sur l'intégration du développement durable dans les enseignements, des Moocs, des ressources pédagogiques libres, etc. Plutôt que chaque école expérimente isolément, la commission favorisera le partage de ces ressources et pourra organiser des sessions conjointes, de sorte que les enseignants-chercheurs de plusieurs établissements montent en compétence ensemble et échangent sur leurs pratiques pédagogiques vertueuses.

L'atelier a aussi permis de présenter les résultats de l'enquête DD&RS conduite en 2024 par la CRGE auprès des écoles. Cette enquête interne, bâtie autour de 5 thématiques (gouvernance, formation, recherche, gestion immobilière, environnement) et comportant une trentaine de questions, visait à mesurer le degré d'appropriation du développement durable par les établissements du réseau. Diffusée en septembre 2024 (avec une clôture mi-octobre après relances régulières), elle a recueilli 26 réponses, dont 17 complètement renseignées, représentant au total 22 établissements (plusieurs groupes scolaires ayant répondu de façon mutualisée). Les résultats montrent une dynamique positive au sein de la CRGE Hauts-de-France. En effet, 76% des écoles déclarent s'être déjà saisies du référentiel DD&RS (c'est-à-dire avoir engagé une démarche structurée alignée sur ce référentiel national), ce qui dépasse l'objectif régional initial qui était que 50% des établissements publics et EESPIG atteignent ce stade d'ici fin 2024. De même, 24% des écoles du réseau ont d'ores et déjà obtenu le label DD&RS officiel, tandis que plusieurs autres sont en cours de labellisation. Là encore, c'est un résultat encourageant au regard de la cible intermédiaire fixée (25% d'établissements labellisés en 2024). L'objectif ambitieux fixé à horizon 2027 – à savoir que 100% des écoles de la CRGE se soient emparées du référentiel DD&RS et que 66% d'entre elles aient obtenu le label – semble donc à portée si l'élan se maintient. Ces chiffres traduisent une prise de conscience et un engagement déjà bien réels dans la région, qu'il convient de poursuivre et d'amplifier.

Afin de situer ces efforts dans un contexte plus large, un rappel historique a été effectué sur l'évolution de la démarche DD&RS dans l'enseignement supérieur français. On note que dès 2009, un premier référentiel DD&RS a été élaboré conjointement par plusieurs acteurs institutionnels (le Ministère de l'Enseignement supérieur, le Ministère de l'Écologie, la Conférence des Grandes Écoles, la Conférence des Présidents d'Université – aujourd'hui France Universités – et le Réseau Étudiant pour le Développement Durable, RESES). Ce référentiel initial, qui définissait des critères et objectifs en matière de développement durable pour les campus, a connu plusieurs évolutions jusqu'à sa dernière version actualisée en 2021. Sur cette base, un label DD&RS a été créé en 2015 pour reconnaître officiellement les établissements les plus engagés dans une démarche globale et systémique de DD&RS. Ce label est le fruit d'un travail collectif piloté par une dizaine d'universités et grandes écoles pionnières, en lien avec la CGE, France Universités, les ministères concernés et des associations étudiantes. Parallèlement, les personnes en charge du DD&RS dans les établissements ont uni leurs forces en créant en 2013 l'association CIRSES, qui constitue depuis lors la communauté nationale des responsables DD&RS de l'enseignement supérieur. CIRSES a notamment contribué à l'évolution du référentiel (avec la création du cadre PERSEES plus récent) et joue un rôle central dans l'animation du réseau et la formation des nouveaux correspondants DD&RS.

La période 2018-2019 a marqué un tournant, avec la montée en puissance des mobilisations étudiantes pour le climat et la responsabilité sociale, ce qui a poussé de nombreux établissements à intégrer davantage ces enjeux dans leur stratégie. En 2018, le ministère a financé la création d'une plateforme d'auto-évaluation en ligne permettant à chaque

établissement de mesurer son avancement au regard du référentiel DD&RS et d'identifier ses axes d'amélioration – un outil aujourd'hui couramment utilisé. L'année 2019 a également vu la publication du rapport Jouzel/Abbadie intitulé « Enseigner la transition écologique dans le supérieur », qui a eu un grand retentissement et a formulé des recommandations pour généraliser la formation aux enjeux climatiques et écologiques dans l'ensemble des cursus. Ce contexte national a contribué à légitimer et à accélérer les actions DD&RS dans les grandes écoles.

Enfin, en 2024, une nouvelle impulsion a été donnée avec le programme IMPULSIONS 2024-2026 lancé par CIRSES, qui offre un accompagnement aux établissements souhaitant progresser rapidement sur différents volets (climat, biodiversité, RSE, etc.). La CRGE Hauts-de-France s'inscrit pleinement dans cette dynamique et compte jouer un rôle actif de relais régional.

En conclusion, les quatre ateliers de ce séminaire annuel ont été riches en échanges et en enseignements. Ils ont permis de dégager des pistes d'action concrètes et partagées, qu'il s'agisse de renforcer l'attractivité des grandes écoles dans un contexte changeant, de coordonner les efforts en recherche et d'optimiser l'accès aux financements, d'innover dans la formation des diplômés pour répondre aux besoins en compétences des entreprises régionales, ou de fédérer les établissements autour d'une démarche DD&RS exemplaire. Cet événement a illustré la capacité de la CRGE Hauts-de-France à fédérer ses membres et à stimuler une réflexion collective sur des enjeux stratégiques communs. Il a renforcé la cohésion du réseau et la volonté de mutualiser les efforts pour innover ensemble. À travers ces ateliers, la CRGE et les grandes écoles de la région ont réaffirmé leur engagement à contribuer activement au développement du territoire, au service de la réussite des étudiants et des transitions économique, technologique et sociétale en cours. Les propositions émises lors du séminaire serviront de base à l'élaboration de feuilles de route concertées, et nombre d'entre elles commenceront à se concrétiser dès 2026, témoignant du rôle moteur de la CRGE dans l'enseignement supérieur régional.

## Commission formation & attractivité concernant l'EPR2 Gravelines

Une proposition a été faite à la CRGE Hauts-de-France par EDF/Université des Métiers du Nucléaire (UMN) d'être acteur de la commission formation & attractivité des métiers qui sera mise en place en début d'année 2025, pilotée par la direction de la formation professionnelle de la région Hauts de France.

LA CRGE Hauts-de-France s'est également fortement investi sur la production d'un cahier d'acteurs CRGE Hauts-de-France dans le cadre de la concertation du projet EPR2 à Gravelines.

## Signature de la charte territoriale « Grand Chantier EPR2 Gravelines »

Le 18 juin 2025 à Dunkerque, la CRGE Hauts-de-France a signé la charte territoriale « Grand Chantier EPR2 Gravelines », aux côtés de l'État, de la Région Hauts-de-France, d'EDF, de la Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral et du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale. Cette signature marque une étape structurante dans l'accompagnement territorial du projet de construction de deux réacteurs nucléaires EPR2 sur le site de Gravelines, projet stratégique au service de la souveraineté énergétique, de la décarbonation et de la réindustrialisation du pays.

La démarche « Grand Chantier », inspirée de grands projets nationaux d'aménagement, vise à anticiper et accompagner les impacts d'un chantier industriel hors norme, qui mobilisera jusqu'à 8 000 travailleurs au pic d'activité, tout en transformant ces contraintes en opportunités durables pour le territoire. Elle s'inscrit dans la continuité du plan d'actions territorial engagé dès 2023 et intègre pleinement les enseignements du débat public conduit entre 2024 et 2025.

La charte repose sur une gouvernance partenariale et évolutive, pilotée par l'État, et sur une approche transversale des enjeux clés : emploi et compétences, formation, logement, mobilités, attractivité territoriale, services publics, sécurité et environnement. L'objectif partagé est double : sécuriser la réussite du chantier EPR2 et laisser au territoire un héritage structurant, en cohérence avec les dynamiques économiques, sociales et environnementales locales.

Par sa signature, la CRGE Hauts-de-France réaffirme son engagement à contribuer activement à cette dynamique collective, en particulier sur les volets formation, compétences et employabilité, en lien avec les besoins des entreprises, les transitions industrielles et les attentes des territoires concernés. Cette implication s'inscrit pleinement dans le rôle de la CRGE comme acteur régional de référence au croisement de l'enseignement supérieur, du développement économique et des politiques publiques territoriales.

## Evolution de la représentation de la CRGE Hauts-de-France dans les DAS

La CRGE Hauts-de-France a soutenu l'UTC Compiègne dans sa demande de représentation comme université dans le cadre des DAS et non pas en remplacement de représentants de la CRGE, demande qui a été considérée comme légitime au regard de l'importance de l'UTC, de sa taille, de ses nombreuses expertises en matière de R&D, de sa notoriété internationale et de son positionnement territorial. Un courrier a été adressé à la DRESS de la Région Hauts-de-France, qui a validé cette demande.

On rappelle ici que les 2 représentants de la CRGE par DAS sont bien les représentants d'un collectif de 34 grandes écoles et ne le sont pas au titre de leur propre établissement. Les personnes concernées ont été identifiées pour leur expertise en rapport avec la thématique des DAS.

Le vice-président Recherche Philippe PERNOD a travaillé sur la représentation de la CRGE Hauts-de-France dans le cadre des 7 Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) qui ont été retenus pour élaboration de la S3 (Smart Specialisation Strategy) pour la période 2021-2027. Les 7 DAS actuels sont : Mobilités ; Santé Nutrition ; Bioéconomie ; Industries créatives ; Matériaux ; Energies ; Numérique-Robotique.

Voici la liste des représentations de la CRGE dans les DAS.

DAS	Représentant CRGE 1	Représentant CRGE 2
Mobilité	ENSAM (Stéphane Clénet, < <a href="mailto:Stephane.CLENET@ENSAM.eu">Stephane.CLENET@ENSAM.eu</a> >)	UTC (Lounis Adouane, <a href="mailto:lounis.adouane@hds.utc.fr">lounis.adouane@hds.utc.fr</a> )
Bio-Eco	Unilasalle (Stéphanie Regnault, <a href="mailto:stephanie.regnault@unilasalle.fr">stephanie.regnault@unilasalle.fr</a> )	UTC (Erwann Guénin, <a href="mailto:erwann.guenin@utc.fr">erwann.guenin@utc.fr</a> )
Matériaux	IMT (Patricia Krawczak, < <a href="mailto:patricia.krawczak@imt-nord-europe.fr">patricia.krawczak@imt-nord-europe.fr</a> >)	ENSAIT (Damien Soulat, <a href="mailto:damien.soulat@ensait.fr">damien.soulat@ensait.fr</a> )
Santé Alimentation	Centrale Lille (Philippe Pernod, <a href="mailto:philippe.pernod@centralelille.fr">philippe.pernod@centralelille.fr</a> )	Junia (Marie Stankowiak, <a href="mailto:marie.stankowiak@junia.com">marie.stankowiak@junia.com</a> )
Energie	Centrale Lille (Rose-Noëlle Vannier, < <a href="mailto:rose-noelle.vannier@centralelille.fr">rose-noelle.vannier@centralelille.fr</a> >)	Junia (Benoît Robyns, < <a href="mailto:benoit.robyns@junia.com">benoit.robyns@junia.com</a> >)
Numérique	Unilasalle (Jérôme Fortin, < <a href="mailto:Jerome.Fortin@unilasalle.fr">Jerome.Fortin@unilasalle.fr</a> >)	INSA (Antoine Gallais, <a href="mailto:antoine.gallais@uphf.fr">antoine.gallais@uphf.fr</a> )
Industries créatives	ICAM (Johann Leost, <a href="mailto:johann.leost@icam.fr">johann.leost@icam.fr</a> )	IMT (à définir)

## Relation et contractualisation avec la Région Hauts-de-France

La CRGE Hauts-de-France est membre du comité d'orientation stratégique du SRESRI 2022-2028, installé le 11 janvier 2023.

L'adoption d'une feuille de route en déclinaison du SRESRI répond à la volonté forte de faire de ce nouveau schéma un espace d'action collective à l'échelle régionale. Cette feuille de route s'appuie sur les 4 leviers, identifiés lors de la concertation :



1. Conditions de vie des étudiants
2. Structuration des forces de recherche
3. Collaboration public-privé
4. International attractivité

Par ailleurs, des comités opérationnels sont constitués pour assurer la conduite et l'animation de ces leviers. La CRGE a positionné des contributeurs dans chacune des thématiques proposées.



- Pour le levier 1 Conditions de vie étudiante : La CRGE a été retenue en tant que contributeur sur les 3 actions de ce levier. Les représentants sont Piero Turchi et Alexis Massart.
- Pour le levier 2 Structuration des forces de recherche : La CRGE a été retenue en tant que contributeur sur le projet Cadre de partage multi-partenarial autour d'intérêts scientifiques. Les représentants sont Philippe Pernod et Alexis Massart.

- Pour le levier 3 Valorisation de la recherche et collaboration public-privé : La CRGE a été retenue en tant que contributeur sur le projet Fond régional d'Innovation Conseil destiné aux entreprises. Les représentants sont Laurent Thellier et Alexis Massart.
- Pour le levier 4 International / Développement de l'attractivité auprès des étudiants et chercheurs : La CRGE a été retenue en tant que pilote sur le projet « Accueil de stagiaires étrangers en entreprise » et en tant que pilote sur le projet « Découvrir leur territoire d'accueil ». Les représentants sont Yann Tournesac et Alexis Massart.

Un processus de contractualisation a été engagé avec la Région Hauts-de-France depuis maintenant plus d'une année. 2 projets ont été retenus en 2024 et 2025

- Le projet mutualisation des actions régionales dans le cadre de la formation doctorale.
- Le Projet Bachelor+1 et mastère+1 complémentaires.

Le projet Bachelor+1 et mastère+1 complémentaires devient en 2025 le programme « executive PAS - Program of Advanced Skills »

L'année 2025 marque une étape décisive pour la CRGE Hauts-de-France avec la conception et la structuration du dispositif Executive PAS - Program of Advanced Skills, soutenu par la Région Hauts-de-France. Issu des réflexions engagées collectivement au sein du réseau des grandes écoles et nourri par les échanges



avec les acteurs économiques et institutionnels, ce programme constitue une réponse innovante et partenariale aux besoins en compétences identifiés dans les secteurs stratégiques du territoire.

Les Executive PAS s'inscrivent pleinement dans la stratégie de transformation et de valorisation de l'enseignement supérieur régional portée par la CRGE. Ils ont été pensés comme des formations post-diplôme courtes, professionnalisantes et labellisées, capables de faire le lien entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les territoires. L'ambition est de transformer des besoins économiques clairement identifiés en parcours concrets d'employabilité et d'excellence, tout en renforçant la coopération inter-écoles à l'échelle régionale.

Le programme Executive PAS vise en premier lieu à structurer une offre régionale cohérente et lisible de formations post-diplômes, à destination de jeunes diplômés souhaitant se spécialiser, se réorienter ou consolider leur positionnement professionnel. Ces parcours courts ont pour vocation d'apporter une réponse immédiate aux besoins en compétences exprimés par les entreprises des Hauts-de-France, tout en offrant aux diplômés une voie d'insertion rapide et sécurisée sur le marché du travail.

Au-delà de cette dimension opérationnelle, le dispositif poursuit quatre ambitions structurantes : il contribue à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, accompagne les transitions économiques, industrielles et sociétales du territoire, renforce les coopérations inter-écoles autour d'un modèle mutualisé, et participe au rayonnement académique et territorial des établissements membres de la CRGE.

Les Executive PAS sont structurés autour de deux niveaux complémentaires, permettant d'adresser l'ensemble du spectre post-diplôme. Le niveau 1 s'adresse à des diplômés de niveau Bac+3, désireux de renforcer leur expertise technique et opérationnelle dans un domaine ciblé, en lien direct avec les besoins économiques régionaux. Le niveau 2 concerne des diplômés de niveau Bac+5, souhaitant acquérir une spécialisation complémentaire de nature managériale, stratégique ou technologique, ou consolider leur positionnement professionnel.



Chaque Executive PAS se déploie sur environ une année académique et repose sur un modèle hybride associant enseignements académiques, projets collaboratifs et mission professionnelle en entreprise. Cette organisation permet de conjuguer montée en compétences, mise en situation concrète et professionnalisation progressive.

L'un des fondements majeurs du dispositif Executive PAS réside dans sa facilité de mise en œuvre, rendue possible par le choix du diplôme d'établissement et l'absence de contraintes académiques externes de type CTI ou CEFDG. Les formations peuvent être portées par une école ou par un groupement d'écoles, selon une logique de coopération et de complémentarité des expertises.

L'ingénierie pédagogique repose sur une co-construction étroite entre établissements, entreprises partenaires et experts sectoriels. Elle s'appuie sur quatre principes structurants : un ancrage territorial fort, une implication directe des entreprises dans la conception des parcours, une modularité permettant d'adapter les contenus aux évolutions des métiers, et une évaluation par la preuve, notamment à travers des projets ou thèses professionnelles réalisés en entreprise.

Les Executive PAS ont vocation à se déployer prioritairement dans des secteurs identifiés comme stratégiques pour la région Hauts-de-France et confrontés à des besoins croissants en compétences en lien avec les métiers en tension et émergents. Parmi ceux-ci figurent notamment l'énergie, les gigafactories et l'industrie de la batterie, le BTP, l'intelligence artificielle et la data, la supply chain et la mobilité, l'économie circulaire, l'agroalimentaire, ainsi que les dynamiques liées à la recherche et aux jeunes entreprises innovantes.

Le dispositif est conçu comme décentralisé, au service des bassins d'emploi. L'ambition est d'assurer une répartition équilibrée des Executive PAS sur l'ensemble du territoire régional, avec des implantations prioritaires dans les principaux pôles économiques (Dunkerque, Calais, Boulogne, Lille, Douai, Valenciennes, Amiens, Beauvais, Compiègne, Saint-Quentin, Soissons...), afin de répondre au plus près des besoins locaux.

Le déploiement des Executive PAS repose sur un modèle partenarial fort, structuré autour de clusters thématiques. Chaque cluster associe une entreprise leader, plusieurs entreprises partenaires, un ou plusieurs établissements porteurs pédagogiques, ainsi que la Région Hauts-de-France. Ces clusters jouent un rôle central dans l'identification des besoins en compétences, la co-construction des référentiels de formation, la participation au financement du dispositif et l'accueil des apprenants en entreprise.

Cette logique de cluster permet aux entreprises de sortir d'une posture de simple financeur pour devenir de véritables partenaires stratégiques de l'enseignement supérieur, impliqués dans la réflexion collective sur l'évolution des métiers et des compétences. Elle favorise

l'émergence de partenariats durables et structurants entre le monde académique et le monde économique.

Pour les entreprises, les Executive PAS offrent un accès privilégié à des diplômés régionaux, nationaux ou internationaux, formés sur mesure aux métiers en tension ou émergents. Le dispositif facilite l'intégration de profils immédiatement opérationnels, renforce la capacité de fidélisation des talents sur le territoire et permet aux entreprises de mieux jauger les compétences avant un engagement durable. Plusieurs statuts sont possibles pour les apprenants, allant de la mission encadrée au CDD ou CDI, avec la possibilité de cofinancer la formation via un mécanisme de mécénat défiscalisable.

Pour les écoles, le dispositif présente également de nombreux atouts : simplicité de mise en œuvre, diversification de l'offre de formation sans concurrence avec les cursus standards de type bachelor ou master, impact économique favorable grâce à la liberté de fixation des frais de scolarité, et visibilité accrue auprès des entreprises et des acteurs territoriaux. Les Executive PAS constituent ainsi un accélérateur de la relation entreprise et un levier de coopération inter-établissements.

Le modèle économique des Executive PAS repose sur un cofinancement équilibré, associant apprenants, entreprises, écoles et partenaires publics. Les frais de scolarité sont fixés à 9 000 € pour le niveau 1 et 12 000 € pour le niveau 2, et sont versés à l'établissement (ou au groupement d'établissements) porteur de la formation. Dans le cadre du système de bourses, la CRGE assure la redistribution des fonds aux écoles concernées.

Les clusters d'entreprises contribuent au financement du dispositif via un mécanisme de bourses d'études, fondé sur le mécénat. Les entreprises leaders et partenaires versent une contribution annuelle, déductible fiscalement, permettant d'alimenter un fonds de bourses destiné à financer les frais de scolarité des apprenants. Une réflexion est engagée sur la création d'une Fondation CRGE pour les Compétences et l'Emploi, sous l'égide d'une fondation reconnue d'utilité publique, afin de sécuriser juridiquement et fiscalement ce mécénat et renforcer la crédibilité du dispositif auprès des entreprises.

Le pilotage global des Executive PAS est assuré par la CRGE Hauts-de-France, en lien étroit avec la Région. La gouvernance s'appuie sur un comité stratégique régional associant acteurs publics et privés, un comité de pilotage technique réunissant référents écoles et clusters, et un comité de perfectionnement garant de la qualité et de l'amélioration continue des formations.

Le label « Executive PAS » est délivré conjointement par la CRGE et la Région Hauts-de-France aux formations respectant les critères de qualité, d'ancrage territorial et de partenariat économique. Cette labellisation conditionne l'accès au système de bourses et constitue un gage de lisibilité et de crédibilité pour l'ensemble des parties prenantes.

Projet mutualisation des actions régionales dans le cadre de la formation doctorale.

Ce dispositif consiste à promouvoir la poursuite d'études en doctorat notamment auprès des élèves de master et des grandes écoles. Cet enjeu est crucial pour impacter le développement économique. L'objectif est de favoriser la recherche action à fort impact. La recherche académique n'est en rien écartée mais il semble essentiel de favoriser, au travers de dispositifs existants ou à créer, plus en lien avec les enjeux de développement des territoires l'attractivité du métier de chercheur engagé, tout particulièrement dans la dynamique REV3.

- Professionnalisation des doctorants et employabilité

- Recherche privée assez faible : comment mieux faire connaître les possibilités de recherche pour les entreprises, en utilisant les réseaux historiques des grandes écoles.

La CRGE a déployé comme convenu en 2024 et 2025 plusieurs enquêtes dans ce sens :

- une première enquête vise à dresser un état des lieux précis du profil des doctorants associés aux Grandes Écoles de la région. Les résultats sont disponibles dans le document « résultat de l'enquête 2024-2025 ».



- une deuxième enquête s'intéresse aux étudiants nouvellement entrés en Grandes Écoles (en 1ère année après le bac ou par admissions parallèles après un bac+2/3) et vise à comprendre leur perception de la recherche scientifique et du doctorat dès le début de leur cursus en Grande École. L'enjeu est de mesurer l'attrait initial (ou au contraire la distance) que ces étudiants éprouvent envers le domaine de la recherche et l'idée de faire une thèse plus tard. L'enquête a eu lieu sur le dernier trimestre de l'année 2025 et les résultats sont en cours de dépouillement à l'heure de la rédaction de ce rapport.



Enquête : Perception de la recherche et intérêt pour le doctorat chez les étudiants des écoles de la Conférence des Grandes Écoles Hauts-de-France

## Relations Internationales

Quatre volets ont été développés en 2025 :

- La poursuite des échanges avec les membres de la CRGE concernant le Nigéria (visioconférence de décembre 2024). Plusieurs écoles sont intéressées et les mises en relation ont été faites.
- La mise en relation de trois écoles d'ingénieur et d'une école de management avec une structure chinoise souhaitant développer des MBA et des DBA en ligne pour les professionnels (Executive Education).
- L'avancement de la convention de partenariat avec l'université de Chongqing afin d'aboutir, en 2026, à une signature avec visite d'une délégation auprès des écoles volontaires.
- La finalisation du questionnaire à destination des membres de la CRGE concernant les politiques et stratégies internationales des établissements (sur la base du questionnaire de la Région).

## Communication

Trois volets ont été développés en 2025 :

- La poursuite des adhésions à la page LinkedIn de la CRGE avec à ce jour plus de 500 relations ; poursuite des mises à jour quotidienne des communications des adhérents.
- La poursuite des mises à jour du site CRGE sur une base hebdomadaire.
- Le design et refonte du site de la CRGE fin 2025 pour lancement en février 2026.

## DD&RS (Développement durable & responsabilité sociétale)

En 2025, la thématique DD&RS s'est affirmée comme l'un des marqueurs qui structurent la crédibilité, l'attractivité et la capacité d'entraînement des Grandes Écoles sur leurs territoires. La CRGE Hauts-de-France s'inscrit dans cette dynamique en assumant une ambition claire : faire de la transition écologique et sociétale un chantier collectif, à la fois mesurable, outillé et lisible pour nos partenaires (Région, rectorat, entreprises, réseaux ESR).



À la suite du séminaire CRGE de juin 2023 (largement consacré au sujet DD&RS), le Bureau a confirmé en octobre 2023 une orientation structurante : doter la CRGE d'une vice-présidence DD&RS et d'une commission dédiée, afin d'installer un pilotage dans la durée. Pour rappel, le DD&RS (dans l'ESR) renvoie à une approche systémique des engagements (gouvernance, formation, recherche, environnement/immobilier, ancrage territorial...), avec, comme horizon, des référentiels communs et des démarches de labellisation/certification.

La première priorité opérationnelle de la commission a été de mesurer : évaluer les pratiques, les certifications et labels obtenus par les écoles membres, afin de disposer d'un diagnostic régional robuste.

Un questionnaire a ainsi été construit et diffusé via MySurvey autour de 5 thématiques (gouvernance, formation, recherche, immobilier, environnement) et 30 questions, entre le 13/09/2024 et le 15/10/2024.

Cette enquête a permis de recueillir 17 enquêtes complètes représentant 22 établissements sur le périmètre CRGE, ce qui constitue un socle déjà solide pour qualifier la maturité collective.

Dans le cadre du séminaire du 3 juillet 2025 à l'ICAM (atelier n°4), la commission DD&RS a mis en perspective ces résultats avec les jalons nationaux (référentiel DD&RS, dynamique de labellisation) et a souligné une dynamique positive :

- 76 % des écoles répondantes déclarent s'être déjà saisies du référentiel,
- 24 % déclarent avoir obtenu le label, d'autres étant engagées dans des démarches en cours.

Les échanges de l'atelier DD&RS ont permis de reformuler la valeur ajoutée attendue d'une commission régionale. La commission ne se limite pas à « promouvoir » : elle doit outiller, mettre en réseau, rendre visible et faire converger.

Les objectifs de la commission, rappelés et consolidés pendant le séminaire, sont structurants :

- réaliser un état des lieux des pratiques et des labels/certifications ;

- organiser un partage de bonnes pratiques (formation, recherche, environnement, gouvernance, ancrage territorial, stratégie) ;
- promouvoir la CRGE via ses écoles engagées sur le DD&RS (argumentaire, site...) ;
- soutenir les démarches de certification/labellisation, avec la notion d'un référent/appui DD&RS CRGE ;
- identifier des leviers régionaux d'accompagnement et faciliter l'accès aux certifications ;
- définir des objectifs mesurables, des échéances réalistes, des indicateurs globaux ;
- animer des groupes de travail thématiques (empreinte environnementale, diversité/inclusion, intégration de la transition dans l'enseignement et la recherche...), et organiser un séminaire annuel.

À partir de ce diagnostic et des échanges issus du séminaire, la commission DDRS a consolidé un plan d'action structuré autour de trois chantiers principaux :

- le partage d'informations, portant notamment sur les dispositifs nationaux et les ressources existantes ;
- la mise en relation des référents DDRS, afin de favoriser les échanges d'expériences et de bénéficier de retours concrets sur les démarches engagées au sein des établissements ;
- la capitalisation des bonnes pratiques, avec l'identification du besoin d'un support commun permettant de recenser, structurer et valoriser les actions menées.

Dans ce cadre, la commission propose la construction d'un recueil de fiches actions ou de bonnes pratiques, élaboré à partir des retours des établissements.

L'objectif de ce recueil est double :

- Favoriser l'échange et l'inspiration entre établissements ;
- Permettre à la CRGE de valoriser la dynamique et l'engagement des écoles sur la thématique DDRS.

## Demande de RUBIKA de mettre en pause sa participation à la CRGE Hauts-de-France

L'école RUBIKA, par l'intermédiaire de son directeur Stéphane ANDRE nous a confirmé par mail son souhait de mettre en standby son adhésion à la CRGE Hauts-de-France. Il a indiqué *« Il ne s'agit ni de remettre en question le travail de grande qualité effectué, ni l'utilité de la CRGE mais simplement le fait que nous ne pouvons pas nous y investir autant que nous le souhaitons. Nous espérons que nous pourrions reprendre notre adhésion très prochainement ».*

**Rubika** ∞